

**Mémoire présenté lors des États généraux  
sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec  
Par la Société nationale des Québécois du Suroît**

**SNQ du Suroît**

## La SNQ du Suroît et la question de la langue au Québec

La SNQ du Suroît est affiliée depuis 1999 au Mouvement national des Québécoises et des Québécois. Notre organisme existait bien avant 1999, mais sous l'appellation COFNQ du Suroît, nous n'avions alors que l'unique fonction de mandataire régional de la Fête nationale dans la région du Suroît, et ce depuis 1979.

Nous représentons un organisme indépendant des partis politiques, même si l'option souverainiste de certains nous les rendent plus sympathiques. Nous croyons qu'il est de notre devoir de promouvoir et de protéger la langue française au Québec et que cet objectif ne peut être atteint de façon satisfaisante qu'en devenant un pays souverain et indépendant.

Nous présentons donc un mémoire largement inspiré de la Déclaration commune sur le français langue du Québec produit par le Mouvement national des Québécoises et des Québécois

Nous croyons que la langue française au Québec est non seulement en perte de vitesse mais qu'elle est belle et bien en péril. Contrairement à ce qu'on pourrait croire ce fait n'est pas, ou n'est plus observé que dans les grands centres urbains, mais on a des exemples de plus en plus probants de cette situation en région. Que ce soit sur le plan de l'affichage des commerces, que ce soit dans les magasins à grandes surfaces, dans les restaurants, on se fait aborder en anglais au Suroît comme ailleurs, et peut-être encore plus qu'ailleurs. Notre situation géographique (la région est délimitée par la frontière ontarienne d'un côté, par la frontière américaine de l'autre en plus de se voir souvent attachée au fameux "West Island", particulièrement anglophone et francophobe, et nous comptons une réserve indienne anglicisée sur notre territoire) ainsi qu'historique, fait de nous une région où le français est particulièrement menacé.

Nous suggérons donc une refonte globale de la *Charte de la langue française*, pour qu'elle redevienne une grande loi fondamentale destinée « à faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires. Car elle est devenue, à la suite de nombreuses amputations, une loi beaucoup trop ordinaire et de faible portée où on ne remet pas en cause la domination de l'anglais.

Il est donc souverainement important que les États généraux remettent l'accent sur l'objectif de faire du français la langue commune effective des Québécoises et des Québécois de toutes origines, leur langue nationale à tous par-delà la diversité de leurs langues maternelles; d'en faire la langue de l'économie, de la production scientifique et de l'innovation technologique en même temps que la langue du dialogue interculturel et de la délibération démocratique, la langue qui exprime notre identité québécoise commune, la langue à l'apprentissage de laquelle quiconque vit au Québec doit se voir

reconnaître un droit sacré. Les États généraux doivent permettre d'identifier les moyens efficaces pour faire en sorte que le Québec de la diversité ethnoculturelle devienne, dans toutes les expressions de sa vie collective, aussi français que la province pluriethnique de l'Ontario est anglaise à cet égard.

### **Procéder à une refonte de la *Charte de la langue française***

Que l'on fasse appel à la responsabilité individuelle de chaque citoyen, cela est sans doute pertinent, à condition de ne pas oublier qu'il y a aussi, et surtout, une responsabilité collective en regard du statut de notre langue nationale. À titre de représentant d'un peuple résolu à faire du français la langue de la vie collective, l'Assemblée nationale doit refondre la *Charte de la langue française* pour la rendre conforme à l'esprit de sa rédaction originelle et pour la renforcer tout en l'adaptant à l'évolution du contexte économique et technologique.

Elle doit, notamment, restaurer les dispositions relatives à la langue de la législation et de la justice, à la langue des relations de travail, à l'obligation pour les entreprises de détenir un certificat de francisation, à l'interdiction d'exiger abusivement la connaissance de l'anglais pour accéder à un emploi. Elle doit rétablir dans sa transparente simplicité la règle qui voulait que, à l'école française, l'enseignement des diverses disciplines se donne en français seulement. Elle doit restaurer les dispositions originelles quant aux critères d'accès à l'enseignement en anglais et les clarifier au besoin. Quant au gouvernement, en plus de faire appliquer la loi, il doit mettre en oeuvre une politique de valorisation de l'usage du français.

### **Responsabiliser l'Administration publique**

Le gouvernement, chacun de ses ministères, les institutions municipales et scolaires, les services sociaux et de santé, tous les organismes de l'Administration publique à tous les niveaux et dans toutes les régions du Québec doivent conjuguer leurs efforts pour promouvoir le visage français du Québec, pour développer chez tous les citoyens et citoyennes l'attachement à leur langue nationale et la fierté d'en faire usage.

Ainsi devrait-on soutenir les manifestations culturelles, telles la Francofête et les événements à portée scientifique, dont les activités se déroulent en français. Tout en ayant le souci de répondre adéquatement et humainement aux situations exceptionnelles, l'accent doit être mis, en ce qui concerne la communication entre l'Administration et les usagers, sur l'apprentissage du français par ces derniers et sur la promotion de son usage. Le gouvernement doit aussi consacrer des efforts à faire mieux connaître à l'étranger le caractère français du Québec, notamment auprès des futurs immigrants. Le caractère français du Québec doit être considéré comme un atout promotionnel plutôt que comme un repoussoir.

## **Améliorer l'apprentissage de la langue française et l'enseignement en français**

Une politique de promotion du français dans tous les domaines, telle que nous la voulons, suppose que l'apprentissage de la langue nationale soit largement accessible à toute personne (analphabète, immigrante, anglophone) qui n'en a pas une maîtrise suffisante à l'oral ou à l'écrit. Il est important d'améliorer la qualité de l'enseignement du français à l'école francophone, à l'école anglophone, dans les organismes d'éducation des adultes et dans les organismes voués à l'accueil et à l'intégration des immigrants. Mais il ne suffit pas que des cours de français soient disponibles pour tous, encore faut-il que les métiers, les professions et les disciplines scientifiques soient enseignés en français de façon à ce que chacun puisse aisément par la suite exercer en français ses activités professionnelles et participer en français au développement culturel, scientifique et technologique du Québec.

Nous croyons que la télévision est un outil de communication et d'enseignement que le gouvernement n'utilise pas assez pour la promotion de la langue. Pourquoi ne pas mettre en ondes un canal spécial où le français serait enseigné de façon dynamique et attrayante, et adaptée aux différentes cultures, pour tous les niveaux scolaires. On le sait le petit écran possède une entrée privilégiée dans tous les foyers du Québec, celui des immigrants comme celui des citoyens de plus longue date, sans distinction. Ce moyen pourrait sans doute permettre de rejoindre des gens inaccessibles autrement.

## **Replacer l'apprentissage des autres langues dans une juste perspective**

Sans doute faut-il aussi favoriser l'apprentissage des autres grandes langues de civilisation et tout particulièrement des principales langues des Amériques que sont l'anglais, l'espagnol et le portugais. Il faut revoir constamment l'efficacité des méthodes d'enseignement des langues pour favoriser par ce biais une plus grande ouverture au monde pour les jeunes Québécois.

Il faut cependant, en ce domaine comme en bien d'autres, résister à la tentation de l'auto dépréciation et de l'auto flagellation. S'il est vrai qu'on peut encore améliorer l'enseignement de l'anglais et des autres langues, il faut noter que le Québec dépasse largement toutes les autres provinces du Canada (y compris le Nouveau-Brunswick, qui se présente comme la province bilingue par excellence) pour ce qui est du taux de bilinguisme au sein de sa population. Environ 40 % de la population du Québec, selon Statistique-Canada, maîtrise convenablement à la fois le français et l'anglais. C'est déjà un résultat considérable qui situe le Québec dans le peloton de tête des sociétés les plus bilingues au monde.

Le Québec dépasse aussi toutes les autres provinces quant au pourcentage de ses citoyens qui savent s'exprimer en trois langues ou plus. Ce sont là des résultats à conserver et à améliorer si possible mais en évitant de sombrer dans une obsession malade pour le bilinguisme ou le plurilinguisme. D'aucune manière l'enseignement de l'anglais et des autres langues ne doit nuire à l'apprentissage du français ou à la réussite scolaire dans des disciplines comme les mathématiques, les sciences, l'initiation aux arts ou aux techniques.

### **Dégonfler le mythe du nécessaire bilinguisme**

Il faut dégonfler le mythe de la prétendue nécessité pour tous les Québécois sans exception de savoir s'exprimer couramment aussi bien en anglais qu'en français. Nous ne devons pas nous imposer des obligations démesurées par rapport à ce qui se vit dans la plupart des pays du monde. La connaissance par un individu de deux ou de plusieurs langues constitue normalement pour lui un avantage, dans la mesure où il est en situation d'utiliser les langues dont il a fait l'apprentissage. Mais il est à la fois irréaliste et oppressif de vouloir imposer à toute une population l'obligation d'être bilingue et celle de vivre constamment dans les deux langues. Il n'y a rien de honteux à ce que les Québécoises et les Québécois ne soient pas tous parfaits bilingues. Nous n'avons pas à nous sentir coupables de revendiquer le droit de vivre en français au Québec.

### **Revendiquer les pleins pouvoirs en matière linguistique**

Pour assurer la pérennité de sa langue nationale, le Québec doit être maître de sa propre politique linguistique et avoir la possibilité de collaborer librement avec les autres peuples en matière de promotion du français et de défense de la diversité culturelle. Il doit donc revendiquer la suppression des contraintes constitutionnelles que lui impose le bilinguisme institutionnel ou qui l'empêchent de promouvoir efficacement le français comme langue commune de sa société. Le Québec devrait revendiquer la compétence exclusive en matière de politique linguistique sur son territoire de sorte que le gouvernement fédéral lui-même et ses agences soient tenus de s'y conformer.

Le Québec devrait aussi pouvoir s'affirmer sur la scène internationale pour y faire valoir les besoins et aspirations spécifiques de notre peuple, pour collaborer avec les autres pays francophones à la promotion internationale du français, pour contribuer à l'établissement d'une solidarité francophone internationale, pour participer à la défense de la diversité culturelle et à la protection du rôle des langues nationales. Ne pourrait-il pas se donner comme objectif de refaire du français une grande langue de communication à l'échelle de la planète, tout particulièrement entre les pays qui en ont déjà un usage commun ?

Une pleine autonomie en matière linguistique et une plus grande affirmation au plan international permettraient au Québec de faire reconnaître sa langue nationale comme celle de l'expression de son identité propre, dans le respect de sa diversité culturelle. Le français y serait vu comme l'instrument par excellence de notre vie démocratique en même temps qu'un moyen essentiel pour assurer l'égalité de toutes les citoyennes et de tous les citoyens.

---

**Jean-Pierre Leduc, Président**  
**SNQ du Suroît**